



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

Valence, le 3 décembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### JOURNÉE DU 3 DÉCEMBRE 2018 Point de situation à 12h30

Quelques ralentissements sont actuellement observés sur le réseau routier du département, notamment à l'approche des péages autoroutiers.

Le préfet de la Drôme rappelle l'impact direct de l'activité économique sur l'emploi de nos concitoyens, l'attractivité et le développement des territoires. La liberté de circulation étant essentielle, les contrevenants à celle-ci peuvent se voir dresser des procès verbaux pouvant aller jusqu'à 135€ pour chaque infraction relevée ainsi qu'une perte de points pour les automobilistes.

Afin d'éviter aux usagers d'être ralentis sur la route, le préfet de la Drôme les invite à adapter et préparer leurs déplacements et à rester prudents et patients.

Enfin, le préfet de la Drôme souligne son attachement à la conciliation des libertés de circulation et d'expression, au bénéfice de tous nos concitoyens.

**Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :**

**Facebook : [www.facebook.com/prefet26](https://www.facebook.com/prefet26)**

**Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)**

**Site internet : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)**